

Annexe B

Recommandations des membres du public

Oaxaca, Mexique

Le 13 mai 2014

Quelque 120 participants des trois pays ont pu assister sur place et en ligne aux exposés de plus d'une douzaine de spécialistes au cours de cet atelier du CCPM, et les discussions avec les participants qui ont suivi ces exposés ont été aussi larges que profondes, révélant ainsi la complexité des sujets abordés.

La ville et l'État d'Oaxaca, au Mexique, étaient propices à la tenue de l'atelier, étant donné que 19 groupes autochtones y résident et que les trois sites suivants que l'on y trouve sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : le site archéologique de Monte Albán, les grottes préhistoriques de Yagul et de Mitla, et le centre-ville historique d'Oaxaca. Le plus jeune de ces sites date du milieu du dernier millénaire et le plus vieux de quelque 1 300 ans avant notre ère. Il était donc tout indiqué de se rassembler à un endroit avec autant d'exemples aussi exceptionnels d'une architecture autochtone et coloniale durable.

Au cours des discussions publiques, le CCPM a entendu un vaste éventail d'opinions et de suggestions quant au rôle que la CCE peut jouer afin d'aider les populations autochtones et vulnérables à surmonter les obstacles à la construction d'habitations durables. Les suggestions sont regroupées dans les catégories suivantes :

- La manière dont **les connaissances des populations locales, leurs matériaux, leurs besoins et leurs désirs** sont pris en compte dans le cadre de projets de construction d'habitations et d'autres projets. Les efforts les plus fructueux mentionnés au cours de l'atelier sont ceux déployés avec la participation des collectivités locales aux phases de planification, de conception et d'exécution. Ces efforts ont généralement tiré parti des matériaux, des styles et des techniques de construction locaux, et ont trouvé un complément dans un compromis avec l'architecture et la technologie contemporaines.
- La nécessité d'envisager **l'habitation d'une manière générale** en prenant en compte des éléments tels que la santé, l'hygiène, l'alimentation et d'autres éléments qui sont essentiels à la vie. Si l'on aborde de cette manière les questions touchant l'habitation, cela exigera **une coopération à divers paliers et entre plusieurs organismes**, autant sur le plan national qu'international.
- L'importance d'améliorer la qualité **des matériaux de construction** et de diminuer tout risque de pollution qu'ils peuvent présenter durant tout leur cycle de vie.
- L'importance de **la formation et du renforcement des capacités des travailleurs locaux** afin qu'ils contribuent à la construction et à l'entretien d'habitations neuves et rénovées.
- L'urgence de **cerner et de multiplier les mécanismes financiers** permettant de répondre aux besoins uniques des populations autochtones et vulnérables dans les trois pays. Cela comprendra plus particulièrement des programmes adaptés aux besoins des particuliers ou des collectivités qui gagnent leur vie en pratiquant une activité économique parallèle, ou qui peuvent vivre sur une terre visée par un régime foncier non traditionnel, et sont par conséquent incapables d'obtenir un prêt

hypothécaire, ou peuvent gérer ou non leur propre projet de construction (vraisemblablement par étapes).

- La nécessité d'entreprendre **des activités de sensibilisation et d'information** qui sont soutenues, ciblées et adaptées à chaque endroit afin d'y améliorer les pratiques sanitaires domestiques, dont la diminution de l'exposition au dioxyde de carbone.
- Les efforts déployés ultérieurement en vue de faire participer les intervenants aux questions qui touchent les habitations des autochtones doivent prévoir **une plus grande représentation de leurs groupes**. Les organismes gouvernementaux font partie des autres intervenants dont il faudra solliciter une représentation aux réunions, par exemple ceux représentant les ministères responsables des affaires sociales, du logement et de la santé, ainsi que les organismes de recensement.

Les membres du public ont formulé des recommandations au sujet de ces thèmes généraux, dont les suivantes :

1. Trouver des partenaires locaux tels que des alliances communautaires ou des petits réseaux qui, de leur côté, sont en mesure de cerner des possibilités et des besoins, de trouver du financement, de solliciter des dirigeants communautaires ainsi que des personnes qui transmettent leurs connaissances (pouvant contribuer au renforcement des capacités et à la formation, p. ex., en formant des formateurs), et connaître les protocoles locaux et les préférences en matière d'habitation.
2. Chercher du financement afin d'encourager les groupes locaux à constituer des réseaux de partenaires locaux et régionaux, ou des petits réseaux de constructeurs et de partenaires locaux.
3. Faire en sorte que les gouvernements favorisent des processus intégrés de conception et de planification comprenant la participation de divers intervenants et une conception adaptée à la culture, tout en mettant l'accent sur les relations avec les gens à l'échelle locale et sur les partenariats public-privé.
4. S'employer à favoriser fortement la prise en compte d'une combinaison de connaissances, à savoir les valeurs et les connaissances traditionnelles (au sujet de l'habitation et des terres) combinées aux connaissances modernes (atlas des risques, de vulnérabilité et des aires protégées), dans le but d'assurer la viabilité des politiques et des projets. Ceux-ci doivent aussi tenir compte des perspectives locales en matière de conception d'habitation.
5. Promouvoir la coopération des organismes gouvernementaux dont le mandat touche à divers aspects d'une compréhension holistique de l'habitation. Par exemple, les ministères responsables de la santé, des affaires sociales et de l'environnement pourraient tous contribuer, d'une manière ou d'une autre, à la construction d'habitations sécuritaires, efficaces et adaptées au contexte local.
6. Élaborer des outils de financement afin de mettre en rapport les régimes « modernes » d'enregistrement des titres fonciers avec les régimes fonciers non traditionnels (p. ex., les régimes collectifs, communautaires ou souverains).

- Adopter des politiques qui facilitent la collaboration des banques avec les autorités tribales chargées du logement parce que les prêts classiques ne peuvent être accordés sur les réserves, celles-ci étant visées par différents régimes de propriété foncière.
7. Élaborer des outils financiers pour établir des liens entre les mécanismes classiques et officiels de financement avec les économies parallèles en fonction des besoins des collectivités.
 - a. Donner de la souplesse aux programmes et les mettre en œuvre en tenant compte de l'opinion des collectivités (processus itératif, recours aux petits réseaux et transparence).
 - b. Utiliser des outils qui permettent la mise en commun de ressources (p. ex., les caisses communautaires, à savoir des institutions financières gérées localement et fondées sur la confiance).
 - c. Trouver et soutenir des acteurs du secteur privé qui sont autonomes et qui ne constitueraient pas des acteurs traditionnels dans le domaine de la finance (p. ex., le programme « Mi Patrimonio Hoy » de la société Cemex, laquelle travaille avec de petits groupes sans garantie pour fournir du ciment au besoin dans le cadre de projets de construction d'habitation exécutés graduellement).
 - d. Tenir compte des avantages indirects (santé, sécurité sociale, création d'emplois, formation, utilisation de matériaux locaux, etc.) en évaluant le coût total d'une habitation.
 - e. Recourir à des outils réutilisables dont les résultats sont mesurables.
 - f. Recourir à des outils qui visent les constructeurs marginaux (autoconstructeurs).
 8. Élaborer des modèles de calcul des coûts du carbone pour l'évaluation des propriétés et les promouvoir auprès des dirigeants de l'industrie, peut-être même dans le cadre de partenariats public-privé. Ces modèles pourraient comprendre des crédits compensatoires de carbone pour la construction d'habitations écologiques.
 9. Promouvoir l'inclusion de critères « verts » dans les programmes des trois pays qui subventionnent les rénovations.
 10. Constituer un groupe de spécialistes et d'intervenants issus des secteurs de la santé, du logement et de l'environnement afin de se pencher sur des questions de sécurité et d'efficacité dans les projets de nouvelles constructions et de modernisation.
 11. Harmoniser les paramètres des trois pays ayant trait aux habitations durables pour les groupes autochtones.
 12. Recueillir des données sur diverses mesures en matière de santé et d'efficacité. Il serait préférable que cette démarche se fasse en collaboration avec les collectivités locales en prenant toujours soin d'établir des relations de confiance et de respect, et en garantissant de leur fournir des données pertinentes les concernant.
 13. Constituer une plateforme trinationale pour procéder à l'échange de techniques et de pratiques exemplaires pour fabriquer, utiliser et éliminer les matériaux durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

14. Instaurer une norme commune dans les trois pays concernant les matériaux de construction naturels et industriels afin de favoriser la diminution de la pollution et la conservation des ressources. La norme pourrait comprendre les éléments suivants :
 - a. La rentabilité.
 - b. La disponibilité.
 - c. L'attractivité.
 - d. La convivialité envers les utilisateurs et l'absence de risque pour les écosystèmes.
 - e. La familiarité des résidents locaux avec un matériau et sa disponibilité dans le cadre d'une construction autogérée.
 - f. Le respect de l'environnement, de la fabrication d'un matériau jusqu'à la fin de sa vie utile.
 - g. L'empreinte de carbone d'un matériau et la capacité de le recycler.
15. Promouvoir la transformation des habitations traditionnelles au fil du temps, afin que la structure principale soit plus solide, et l'utilisation de matériaux locaux traditionnels pour l'enveloppe de ces habitations.
16. Élaborer une stratégie trinationale d'information, d'encouragement et de financement concernant la construction d'habitations écologiques, car il s'agit d'une solution rentable et durable en ce qui a trait aux matériaux, mais aussi à la consommation d'eau et d'énergie.
17. Promouvoir l'utilisation d'énergies de remplacement dans les collectivités isolées qui ne disposent pas déjà d'infrastructures électriques, et la formation de travailleurs locaux à la mise en place et à l'entretien des installations, le cas échéant.
18. Constituer des réseaux de communication au sein des collectivités autochtones des trois pays afin qu'ils soient orientés vers des institutions ayant les compétences requises pour répondre à leurs besoins.
19. Aménager des canaux de transmission afin de donner aux autochtones l'autonomie voulue pour faire part de leurs besoins aux autorités gouvernementales.